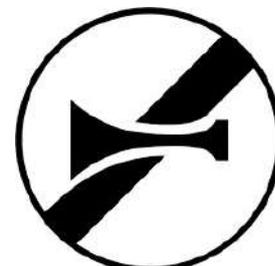


Breurey Info

**Bulletin municipal
juillet 2022**



Rappel Le klaxon (avertisseur sonore) est interdit en ville. Vous pouvez l'utiliser uniquement cas de danger immédiat. Par exemple, quand un autre usager de la route ne vous a pas vu et qu'il y a un risque immédiat de collision. L'usage abusif du klaxon est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 150 €



Mairie de Breurey-lès-Faverney

10 place de la mairie

Tél : 03 84 91 34 58

Mail : breurey@orange.fr

Panneaupocket Breurey lès Faverney 70160

Site : <https://www.breureylesfaverney.fr/>

Horaires de la mairie

(Secrétariat, agence postale
et permanence du maire) :

Mardi et jeudi :

8h30—11h30 / 13h30—16h30

Vendredi :

8h30—11h30

Horaires des travaux sonores

Semaine : 9h—12h / 13h30—19h30

Samedi : 9h—12h / 15h—19h

Dimanche et jour férié : 10h—12h

Numéros utiles :

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Appel d'urgence : 112

Comité de rédaction :

Laëtitia GUINCHARD, Jean MARCHAL, Sylvie QUERMONT, Virginie VEJUX

Image couverture : Sébastien MARCHAL

Cimetière

La première étape de la procédure réglementaire de reprise de concessions est terminée, à l'issue des 3 années durant lesquelles les familles ont été invitées à remettre en bon état les sépultures considérées comme étant à l'abandon. Une dernière vérification a eu lieu durant la première semaine de mai et présentée au Conseil municipal lors de sa dernière séance, dimanche 15 mai. Un grand nombre de sépultures ont été remises en bon état et sortent du cadre de la reprise. D'autres sont constatées comme abandonnées et donc susceptibles d'être reprises par la commune. Elles sont indiquées par un numéro sur fond blanc et listées sur la feuille annexée.

Il est toujours possible d'intervenir auprès de la mairie, avant que le Conseil municipal ne prenne la décision de reprise.

Une seconde catégorie de sépultures revient de facto à la commune : celles qui n'ont pas de titre de concession ou dont la concession est échue depuis plus de 2 ans. Elles sont indiquées par un X dans la colonne « sans concession ». Là aussi, il est encore possible d'intervenir auprès de la mairie.

À l'issue de cette dernière consultation, le CM décidera de la reprise des tombes en désuétude et de celles sans titre de concession.

Un ossuaire est en place pour recueillir les restes potentiels des défunts.

Le nom des défunts exhumés sera consigné dans un registre spécifique et gravé sur un système de plaques. Avec l'assistance du Souvenir Français, nous allons établir un Carré militaire, où pourront être regroupés les restes des personnes déclarées mortes pour la France ou au Champ d'Honneur. Il occupera les emplacements 129, 130 et 136 du carré 2.

Les monuments des tombes reprises seront conservés, en fonction de leur qualité et/ou de leur intérêt. Par exemple, la tombe 171, où sont ensevelis d'anciens curés du village, sera conservée. Mais remise d'aplomb et entretenue par la commune. Même chose pour celle de deux des sœurs, qui ont tenu la classe d'asile du village en 1864-95, et de leur bienfaitrice, Mlle Rondot. La pierre tombale du 131 et la stèle du 209 pourraient être réemployées pour le carré militaire, la dalle de marbre du 72 pour l'ossuaire communal...



Eau

C'est l'époque du remplissage des piscines, qui se sont multipliées.

Certains jours, c'est plus de 40 m³ supplémentaires qui sont pompés dans le réservoir. Avec la reprise de la sécheresse, il est prudent d'une part d'avertir la mairie, afin d'éviter la crainte et la recherche inutile d'une fuite, d'autre part de procéder au remplissage la nuit, période pendant laquelle la consommation domestique est plus faible. **Toutefois, un arrêté préfectoral interdit actuellement le remplissage des piscines.**

Les travaux de connexion du réseau AEP à la commune de Favorney sont sur le point d'être achevés. Nous ne devrions donc plus connaître de difficultés d'approvisionnement. Toutefois les arrêtés préfectoraux réglementant l'usage de l'eau s'appliquent, quelle que soit la situation de telle ou telle commune.



Fuites d'eau justement. Elles restent chroniques et la mairie est saisie de plus en plus fréquemment de demandes de dégrèvement de la facture d'eau. En effet, grâce à la vigilance exercée sur le volume quotidien fourni par le réservoir d'eau et à la télé relève faite à chaque alerte, les usagers sont rapidement

informés d'une fuite possible sur leur réseau d'eau, après compteur. La rapidité d'intervention fait que ces fuites sont souvent peu importantes.

C'est l'occasion de rappeler comment s'applique le dispositif Warsmann, du nom du législateur rapporteur de cette loi dont le but est de protéger les usagers de surfacturations intenable, concernant le service public de l'eau, souvent délégué à des entreprises privées plus soucieuses de leurs intérêts que de celui des consommateurs.

3 conditions sont indispensables :

- le volume constaté et reconnu anormal doit être au moins le double du volume moyen (par exemple 250 m³ // 100 m³)
- la fuite doit être située sur une canalisation (et non pas due à un appareil défectueux)

- elle doit être constatée, et réparée, par un homme ou une femme de l'art.

Dans ce cas, le dégrèvement s'applique :

- pour l'eau potable (AEP) sur le volume excédant le double du volume moyen (par exemple 250 m³ // 100 m³, le double du volume moyen est 200 m³, le dégrèvement s'applique pour les 50 m³ supplémentaires)

- pour l'assainissement (AC), à partir du volume moyen (dans notre exemple, sur les 150 m³ excédant le volume moyen de 100 m³).

ACCA

Lors de sa dernière assemblée générale, l'ACCA de Breurey a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune, qui sera représentée par M. François Fouillet.

Prochainement sera signée la convention entre la commune et l'ACCA autorisant la chasse à la bécasse sur les parcelles situées au Long Verne (voir bulletin de janvier).

Emplois saisonniers

On dit les jeunes paresseux, inactifs, indolents...

Comme les deux années passées, la commune a proposé aux jeunes du village de postuler pour des travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie, pendant la période de l'été et des vacances scolaires. Deux candidatures en 2020, huit en 2021. Leur travail a été très apprécié par les habitants et les services techniques, sous l'égide d'Alain et de François.

Treize candidatures cette année. Ce nombre important ne nous permet pas de répondre favorablement à toutes. Nous avons dû faire des choix, pas faciles. Pour le mois de juin, seules deux candidatures ont été déposées, donc retenues. Pour les mois de juillet et d'août, nous avons privilégié les candidats qui n'avaient pas encore travaillé pour la commune et réduit le temps d'embauche à trois voire deux semaines, pour leur permettre d'obtenir satisfaction et ne discriminer personne parmi eux/elle.

Nous sommes désolés de n'avoir pas retenu la candidature des jeunes gens qui avaient œuvré l'an passé, avec efficacité. Nous veillons à respecter l'alternance la plus juste possible et le ferons les années prochaines.

Logements communaux

Lorsqu'un logement communal se libère, on le remet à neuf et on le propose à la location, sur le Bon Coin.

Ces logements étant conventionnés, ils ne sont éligibles que sous certaines conditions de ressources et de garanties. C'est une commission qui se charge de recueillir les demandes et de sélectionner les candidats. D'ailleurs, il y a rarement de sélection à faire, car les demandes ne se bousculent pas lorsqu'un logement est proposé. C'est le premier demandeur qui est généralement retenu, s'il offre toutes

les garanties de solvabilité. Il reste actuellement un logement disponible, depuis plusieurs mois. Deux sont en cours d'aménagement en meublés, dont l'un vient d'être terminé.

Trois autres appartements vont être créés, dans la maison Thomas et dans l'ancienne Poste. Dont deux pour personnes à mobilité réduite.

La première a été préemptée et achetée par la commune en 2001. Des travaux ont été commencés, mais jamais finis. Un prêt souscrit à cette époque est toujours en cours de remboursement, de 8 100 €/an.

D'où la décision du CM de réhabiliter enfin cette maison et de pouvoir la mettre en location : les loyers rembourseront le coût du nouvel emprunt souscrit pour les travaux, déduction faite des subventions attendues (35%).

La seconde est inoccupée depuis 2009.

Pylône téléphonique

L'installation du pylône de téléphonie par Free Mobile est terminée et son fonctionnement a débuté au mois de mai. Excellente réception : 4 G et haut débit, grâce au raccordement du pylône au réseau de fibre optique.

Actuellement, seuls les clients de Free Mobile bénéficient de cette couverture, dans l'attente que d'autres fournisseurs fassent une demande de location pour utiliser à leur tour ce pylône.

Biodiversité et Fleurissement

Après les plantations du verger municipal, quelques bénévoles et employés communaux se sont mobilisés pour planter pas moins de 90 m de haie autour de la salle polyvalente, permettant ainsi de favoriser la biodiversité dans notre village.

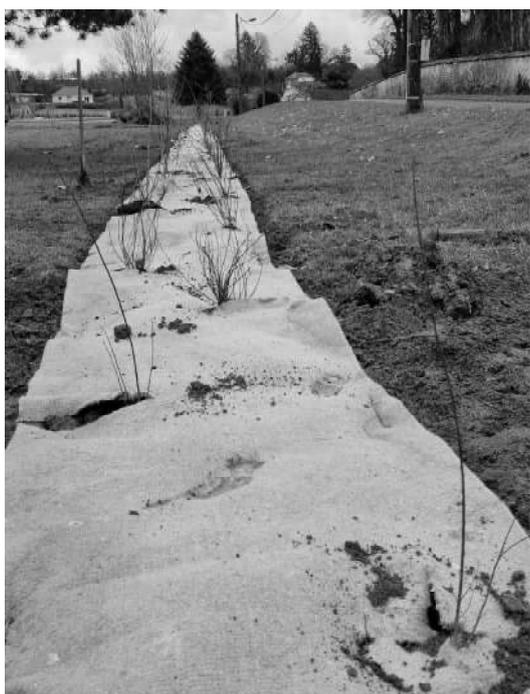
L'occasion ici de
remercier notre
partenaire financier,
la région Bourgogne
REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Franche-Comté, qui a financé 70 % du coût total (verger + haie).

Aussi, avec l'aide d'Alexandre Schwab de l'entreprise bruéroise Passion verte, nous avons décidé de fleurir durablement le village en choisissant des espèces



vivaces et peu gourmandes en eau.



Chasse à l'œuf

Le samedi 16 avril, la commission de l'animation de la commune a donné rendez-vous aux enfants du village, accompagnés de leurs parents dans le Parc du Château de la Presle pour une chasse à l'œuf. Nous tenons à remercier Mme et Mr Smith de nous avoir permis d'occuper ce merveilleux parc.

Après avoir chercher, fouiller sous les feuilles et dans les moindres recoins, les enfants ont rassemblé un grand nombre de petits œufs en chocolat, et autres fourrés d'énigmes sur le thème de Pâques.

Tous sont repartis avec chacun un chocolat en forme de poule, lapin, chouettedirection la place pour partager un grand goûter offert, pour la pâtisserie par les parents et pour les boissons par la commune.



Vide armoire

Organisé pour la première fois sur la place, le comité d'animation a reçu 20 exposants le jeudi de l'Ascension.

Quatre artisans producteurs se sont joints à nous : l'écrin d'Estelle, les Jardins d'Anne-Clotilde, l'Ours Brasseur et un producteur de miel.

Le comité a préparé un jambon à la braise avec frites, comté, tarte aux pommes et café.

Une centaine de convives se sont installés à table sous les barnums de la Communauté de communes Terres de Saône.

14 juillet

Un repas des voisins, sur la place a été organisé. Chacun a apporté ses victuailles et son breuvage, son couvert.

L'après-midi a été animé par des jeux gratuits pour les enfants.

Encore un moment convivial, entre nous.

Le comité d'animation et les membres du conseil tiennent à remercier tous les bénévoles ainsi que les agents communaux d'avoir donné de leur temps afin de faire vivre notre village.



Lavoir de l'Ermitage et four à chaux

L'Ermitage est l'un des anciens hameaux du village, parmi d'autres comme la Rochotte, les Échavais, Monteillot.

Son origine est inconnue et remonterait à l'établissement d'un ermitage, auprès de la chapelle St Laurent, anciennement appelée chapelle Blanche.

La population aurait avoisiné la centaine d'habitants au milieu du XIX^e siècle (Breurey comptait alors 1 300 habitants).

D'où la construction de captages (1832) et de ce lavoir-abreuvoir(1860).

Le four à chaux a été utilisé jusqu'en 1914. Plusieurs autres fonctionnaient, mais on n'en a plus la trace.

Ce site était à l'abandon et ces édifices ruinés. Lors d'un nettoyage entrepris l'an dernier par les agents techniques, il a été décidé de le restaurer, avec l'assistance des maires-adjoints et de bénévoles.



État d'avancement de différents travaux

- Quartier seniors

Un permis d'aménager est en cours d'élaboration.

- Secrétariat

Aménagement d'un nouveau secrétariat, plus spacieux, accueillant et ergonomique dans les deux anciennes salles de classe, côté distillerie. L'avant-projet sommaire a été accepté et la maîtrise d'œuvre confiée à Mme Garret et M. Polien.

- Opération façades

Les travaux de remise en état de la façade du bâtiment mairie et des huisseries devraient débuter prochainement.

- Voirie

Au titre de la compétence communautaire :

-chemin de la Péteuse (dit aussi de la Rochotte)

-rue du 14 Septembre, partie basse

-trottoir emplacement cidex, rue du 14 Septembre

-bordures de trottoir rue Pergaud

Devis : 43 180 €

Au titre de la commune :

-chemin des Brosses

-chemin des Grands Bois

Devis : 50 760 €

-Chauffage église

Les marchés sont signés, les entreprises retenues. Les travaux sont prévus en septembre.

-Amélioration réseau électrique

Profitant des travaux de raccordement électrique pour l'antenne relais de téléphonie, le CM avait décidé l'enfouissement des câbles aériens, route de Favorney et rue de la Presle. Une première tranche est en cours d'achèvement. La seconde est en appel d'offres.

-Immeuble Ermoli

À la suite d'un violent incendie qui a détruit deux maisons, il a fallu reloger deux familles dans l'urgence et faire appel aux dons pour rééquiper l'une d'elles. La commune a mis à disposition l'immeuble Ermoli, pour une durée de 6 mois, le temps pour la famille accueillie de retrouver un logement. Consécutivement, le projet de création d'un gîte de groupes a dû être suspendu, malgré les études et les frais déjà engagés.

Dématérialisation des actes des collectivités

Dans un but de simplification, le gouvernement a décidé de réformer la publication des actes des collectivités.

Ils ne devront plus être publiés sous format papier mais sous forme électronique sur le site internet de la collectivité (breureylesfaverney.fr)

Ainsi, le compte rendu des séances du CM est supprimé, remplacé par l'affichage d'une liste des délibérations examinées en séance et par un PV consultable sur le site électronique de la commune.

Le caractère exécutoire des actes est dorénavant déterminé par leur publication par voie électronique.

Un exemplaire papier est mis à disposition en mairie.



Comptes rendus abrégés des CM du 20 février, 12 avril, 15 mai et 6 juin

Concession cavurnes

Les cavurnes sont des caveaux destinés à recevoir les urnes funéraires. Elles occupent un espace d'un mètre carré et sont susceptibles d'accueillir 4 urnes. La commune en installe cinq, totalement prêtes pour accueillir les cendres des défunts.

À l'issue du relevé de tombes en cours, d'autres espaces seront disponibles, à aménager librement par les concessionnaires.

Cette délibération ne concerne que les cavurnes installées par la commune.

Considérant le coût des différents éléments constitutifs d'une cavurne finie : location du sol, caveau pour 4 emplacements, dalle funéraire et pupitre en granit, bordures et aménagements extérieurs, estimés à 947 € hors coût de main d'œuvre, le CM décide de fixer à 1 000 € TTC le prix d'une concession pour une durée de 30 ans et 1 600 € TTC pour une durée de 50 ans.

Demande achat parcelle ZK 136

Le CM donne tout pouvoir au maire pour négocier la vente d'une partie de la parcelle ZK 136, sur la base de 6€/m², les frais étant à la charge de l'acheteur.

Adhésion ACCA

Le CM décide de demander l'adhésion de la commune à l'ACCA de Breurey, en raison de l'apport de son territoire de chasse à cette ACCA. Elle désigne François Fouillet, 1^{er} adjoint, pour la représenter.

Ayant fait l'apport de plus de 1 000 ha, elle bénéficiera de 7 voix en tout (1 voix supplémentaire par tranche de 20 ha, avec un maximum de 6).

Défibrillateur

Suite à l'appel d'offre lancé par la CCTS, il y a 8 mois, la commune a décidé d'acquérir 2 défibrillateurs extérieurs (un à côté du salon de coiffure, l'autre à l'extérieur de la salle des fêtes). 1 060 € chaque.

Travaux

Le CM accepte le programme des travaux suivants et leur financement, il sollicite les subventions dédiées, il autorise le maire à signer les documents nécessaires et s'engage à autofinancer la part non couverte par les subventions.

- **Passerelle (accessibilité salle du Conseil)**

Montant des travaux : 121 812 €
Subventions demandées : 60 % (DETR 40 %, Département 20 %)

- **Opération façades (bâtiment mairie, logements communaux et commerces)**

Montant des travaux : 135 486 €
Subventions demandées : 80 % (DETR et Département 50%, FEDER 30 %)

- **Chauffage église**

Montant des travaux : 79 379 €
Subventions demandées : 50 % (DETR)

- **Clôture et portail**

Remplacement de la clôture grillagée du jardin d'enfants par une clôture métallique

harmonisée avec celle du côté trottoir : 7 382 €.

Pose d'un portail et d'un portillon 6 rue du 14 Septembre : 4 075 €.

Comptes de gestion et comptes administratifs

À la suite de leur présentation, les différents comptes administratifs 2021, concordants avec les comptes de gestion 2021, sont acceptés.

Commune

	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	660 736	784 009	123 273
Investissement	494 751	660 010	165 259
Total cumulé	1 155 487	1 444 019	288 532

Eau et assainissement

	Dépenses	Recettes	Soldes
Exploitation	100 696	133 132	32 436
Investissement	48 696	43 266	- 5 430
Total cumulé	149 392	176 398	27 006

Réseau chaleur

	Dépenses	Recettes	Soldes
Exploitation	28 978	41 771	12 793
Investissement	12 657	16 826	4 169
Total cumulé	41 635	58 597	16 962

Vote des taux des taxes locales

La taxe d'habitation ayant été supprimée et remplacée par une redevance fixe, les marges de manœuvre financières des

communes sont réduites : il ne reste guère que le foncier bâti et le foncier non bâti sur lesquels peut agir une commune. Les taux actuels sont respectivement de 36,22 (moyenne nationale : 37,72) et de 42,32 (moyenne nationale : 50,14). Les taux ne sont pas modifiés.

Budgets primitifs

Les trois budgets prévisionnels de 2022 sont acceptés.

Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 186 506	1 240 077
Investissement	993 916	993 916

Eau et assainissement

	Dépenses	Recettes
Exploitation	188 963	189 836
Investissement	429 927	429 927

Réseau chaleur

	Dépenses	Recettes
Exploitation	51 463	51 463
Investissement	28 373	28 373

Taxe d'aménagement et redevances ADS

L'instruction des documents d'urbanisme, par un service dédié du Pays Val de Saône, a un coût pour la commune : 84 € le Certificat d'urbanisme, 210 € le Permis de Construire, 294 € le Permis d'Aménager, 147 € la Déclaration Préalable, 210 € le Permis de Démolir. Ces documents sont en nombre croissant et représentent une dépense (4 600 € en 2021) que doit compenser la taxe d'aménagement, fixée actuellement à 2%. Le CM décide donc de la porter à 3%

Convention transport scolaire lycéen.

Il est décidé de renouveler la convention actuelle avec la Région, pour le transport des lycéens à Favorney, aux mêmes conditions financières : 11 123 €, partagés avec Mersuay.

Achat bras de fauche.

Le coût du fauchage et de l'élagage des chemins communaux et du lagunage s'élève à au moins 14 500 € par an. Le CM accepte la proposition d'acheter un broyeur d'accotement, au prix de 7 600 € HT, pour le fauchage des bas-côtés et du lagunage.

Création postes saisonniers

Comme l'an dernier, la commune a fait appel des jeunes du village pour aider à son entretien pendant l'été. Pour cela, le CM décide de créer des postes temporaires et autorise le maire à recruter des agents techniques contractuels.

DMB

Budget commune :

DF 022 (dépenses imprévues)	-450 €
DF 673 (annulation de titres)	+450 €

Budget eau :

DF603 (fournitures)	-590 €
DF 7012 (redevances)	+590 €

Modifications d'articles

DI 203-20 (immobilisations incorporelles)
- 3 840 €

DI 203-041 (opérations patrimoniales)
+3 840 €

DI 2156 (matériel et outillage)
- 230 000 €

DI 2315 (installations, matériel et outillage) +230 000 €

DF 6742 (subventions de fonctionnement)
- 43 842 €

DF 6811 (dotations aux amortissements)
+43 842 €

RF 7811 (reprises sur amortissements)
- 1 202 €

RF 777 (subventions transférées)
+ 1 202 €

Dégrèvement charges chauffage

Un locataire a vu sa consommation de calories brutalement exploser, passant d'une moyenne de 3 544 kWh à 8 090 kWh. Selon la société Atherme, le compteur, ancien, pourrait être en cause et aurait dû être changé depuis longtemps. Pour ce locataire, le CM décide d'appliquer la même règle que le dispositif Warsmann pour les fuites d'eau et de le dégrever de la différence entre le volume relevé et le volume moyen des 3 années antérieures.

Dégrèvement eau

Fuite d'eau chez un particulier. Réparée par ses soins. Il demande un dégrèvement pour le volume excédentaire à sa consommation habituelle.

Rappel du dispositif Warsmann : pour que s'applique le dégrèvement en cas de fuite d'eau, il faut que :

- la consommation soit le double de la consommation moyenne,
- la fuite soit sur canalisation
- elle soit attestée par un homme ou une femme de l'art.

Dans le cas présent, la consommation semestrielle moyenne est de 67 m³, celle du 1^o semestre 2021 est de 90 m³. Donc le dispositif Warsmann ne peut pas s'appliquer.

Prêt C A

Il était prévu un emprunt de 150 000 € au budget commune. Devant la remontée

actuelle des taux, le directeur de la banque nous a conseillé d'anticiper une augmentation forte, pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune. Le CM décide de demander un prêt de 300 000 €, pour une durée de 17 ans, au taux de 1,71%.

Pour mémoire, état de la dette (budget commune) :

-135 192 € en 2020

-77 586 € en 2021

-69 505 € en 2022

-65 959 € en 2023

Reprise de tombes

La procédure de reprise des tombes en désuétude passe à la phase exécutoire. Plus d'une centaine de tombes sont concernées. La reprise par la commune doit être décidée par le CM. Elle se fera de façon progressive et en fonction des besoins réels.

Un registre sera tenu pour y porter les noms des personnes exhumées.

Un plan de situation est affiché en mairie et à l'entrée du cimetière. Il est possible de s'adresser en mairie pour toute remarque ou contestation.

Subventions

-coopérative scolaire (Pôle éducatif) : 1 200 €

-Centre de Première Intervention La Lanterne : 1 000 €

-Association Française des sclérosés en plaques : 50 €

-AFMTéléthon : 50 €

-Handyup (ex Adapei) : 50 €

-adhésion Aux Sources de Saône et Meuse : 30 €

-Croix Rouge : 50 €

-Musée Haut-saônois de la carte postale : 50 €

-Prévention routière : 50 €

-Banque Alimentaire : 100 €

Maîtrise d'œuvre secrétariat

Pour l'aménagement du secrétariat de mairie dans les anciennes salles de classe et la mise en accessibilité, le CM décide de confier la maîtrise d'œuvre à Mme Garret, qui a établi l'avant-projet sommaire, et M. Polien, pour la consultation des entreprises et le suivi de chantier. Rémunération : 19 660 €. Montant estimé des travaux : 220 000 €.

Prix du bois de chauffage

Le CM fixe à 6 €/stère le bois de chauffage à fabriquer en fond de coupe, à 4 € le stère pour le bois dispersé, type chablis.

Fournisseur ligne téléphonique

L'opérateur téléphonique auquel est lié la commune, Coriolis, a été défaillant pendant 9 jours consécutifs et incapable d'honorer le contrat qui le lie à la commune, selon lequel il s'engage à procéder aux réparations dans les 4 heures qui suivent l'appel téléphonique. Le CM décide de demander un dédommagement pour les forts désagréments subis et de résilier le contrat liant la commune à Coriolis.

ACCA

Un différend suite à la dernière AG de l'ACCA tenue le 8 mai : la demande d'adhésion de la commune a été rejetée. Cela conduit naturellement la commune à résilier **la convention relative à l'apport volontaire d'un droit de chasse**, lieux-dits Les Poisets et Le Bois-Rond et à supprimer celle prévue au Long Verne, si la situation n'est pas rétablie rapidement.

Loyer meublé

L'appartement n°4, 12 Place de la Mairie, est terminé. Il était loué, nu, 258 €/mois, pour 37 m². Le coût de l'aménagement en appartement meublé est de 6 745 €.

Le CM décide de fixer à 385 €/mois le nouveau loyer

Traitement eau potable

Considérant les inconvénients du traitement au chlore de l'eau potable : pannes, irrégularités de l'instillation, lourdeurs de la surveillance, coût de fonctionnement (autour de 3 000 € par an), et les avantages d'un traitement par stérilisateur UV : absence d'odeur, fiabilité, coût de fonctionnement moindre (autour de 600 € par an), le CM décide d'installer un traitement par stérilisateur UV et accepte le devis de l'entreprise Thieulin, d'un montant de 7 881 €.

Travaux

Concernant les travaux suivants, le CM prend différentes décisions.

Abandon de l'extension de la salle polyvalente. Le coût de la rénovation thermique et de l'extension est estimé à 455 500 €. Celui de la rénovation thermique est estimé à 189 000 €. La rénovation thermique est subventionnable, pas l'extension. L'option de remplacer la chaufferie gaz par une chaufferie bois (55 000 €) n'est pas retenue car, malgré le gain estimé à 30%, cette chaufferie a été rénovée récemment (avril 2016). Son remplacement pourra se faire plus tard.

Première phase pour la mise en place des périmètres de protection des captages : le déplacement du chemin de la Fontaine aux Faulx. Le CM accepte le projet présenté par l'ONF pour un coût estimé de 61 354 €, subventionné à 30 %.

Ludothèque

La ludothèque vous ouvre ses portes tous les vendredis pendant les vacances de 16h30 à 18h00, dans la salle de l'ancienne pizzeria où des jeux sont mis à disposition

C'est gratuit et pour tout le monde !

Carte Avantages Jeunes

C'est repartie, l'année scolaire s'achève et il faut déjà penser à s'organiser . C'est pourquoi, si vous désirez réserver cette carte, il faut vous inscrire par SMS au 06.78.42.08.08 au plus tard le 1^{er} Juillet. Délai d'inscription prolongé au 20 juillet.

Cette année encore le tarif est de 3 euros, le reste est offert par la commune.

Mobigo



La région Bourgogne Franche-Comté vous informe que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2022-2023 est ouvert depuis le 7 juin 2022.

Que ce soit une première demande ou un renouvellement, les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il



est conseillé de s'inscrire avant le 15 juillet 2022 Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes vacances !

Mandala à colorier

